



**MAIRIE DE CHANAC**  
48230

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025 A 20 H 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du dix-sept janvier et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

1 Absent représenté : Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024
- ⇒ Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- ⇒ Ressources humaines :
  - ↳ création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)
  - ↳ définition des besoins d'emplois saisonniers
- ⇒ Demandes de subventions DETR :
  - ↳ installation de sanitaires publics
  - ↳ réhabilitation du village de gîtes
- ⇒ Tarifs salle polyvalente
- ⇒ Point sur les projets en cours
- ⇒ Questions diverses

Ouverture de la séance : 20 h 37

1/ **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024**  
*Délibération n° 2025\_001*

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

2/ **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du maire**  
*⇒ Pas de délibération*

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, à savoir :

Numéro	Date	Objet
DM_2024_13	25/11/2024	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la friche des anciens abattoirs : Hélène Brouillet, 77 550 € HT
DM_2025_01	03/01/2025	Avenant 1, marché 2 (enfouissement du réseau d'éclairage public et de télécommunication sur le secteur du Cros) pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs et renouvellement AEP sur le secteur du Cros

3/ **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)**  
*Délibération n° 2025\_002*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des deux alinéas de l'article 332-23 de l'ordonnance précitée.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 décembre 2024,

Considérant la nécessité de remplacer un emploi d'adjoint technique par un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre l'avancement de grade de l'agent concerné,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE :

↳ la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet (35 heures),

↳ la création, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet (35 heures),

↳ l'adoption de la modification du tableau des emplois ainsi proposé joint en annexe,

↳ l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

4/ **Emplois saisonniers 2025**  
*Délibération n° 2025\_003*

Intervention Jérôme Jacques :

*Propose de repartir sur le même schéma que l'année dernière notamment pour les services techniques à compter du 1<sup>er</sup> juin et après tous les 15 jours.*

Intervention Noël Lafourcade :

*Souligne la difficulté de trouver un jeune dès début juin.*

Intervention Philippe Rochoux :

*L'idée est d'ouvrir les postes avec des dates assez larges pour ne pas avoir à reconvoquer le conseil municipal dans l'urgence si besoin.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Les postes pour le service technique restent à 31 heures (1 jour de repos par semaine).*

Intervention Philippe Rochoux :

*Les étudiants ne sont pas forcément à la recherche d'un temps complet.*

Intervention Noël Lafourcade :

*Pour le service de l'eau, malgré le recrutement d'un agent intervenant également sur le SIAEP du causse de sauveterre, et compte tenu de la relève pendant la période estivale, il est prévu le recrutement d'un saisonnier pour la relève des compteurs.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Afin de faciliter la relève des compteurs, ce serait bien que ce soit la même personne que l'an dernier.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Liste les propositions de postes pour la piscine et le village de vacances.*

Intervention Claire Cordesse :

*Interroge sur le « sous réserve » pour le BNSSA.*

Intervention Jérôme Jacques :

*On peut effectivement retirer la mention « le recrutement du BNSSA sera effectué sous réserve que l'emploi n'arrive pas à être pourvu avec une personne titulaire du BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ou du BEESAN (brevet d'état d'éducateur sportif aux activités de la natation), car depuis l'an dernier la condition pour cette dérogation n'est plus nécessaire.*

*Pour l'emploi de maître-nageur, il faut voir si on reste sur un temps non complet pour mai/juin et septembre.*

*Rappelle la fréquentation des écoles.*

Intervention Philippe Rochoux :

*On reste sur un temps non complet avec des heures complémentaires si nécessaires.*

*Les écoles doivent être satisfaites car elles n'ont plus les trajets.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Pour la piscine, lors des périodes de gratuite (juin et septembre) on renforce avec un jeune le week-end pour le ménage et les glaces/boissons.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Il faudrait rajouter de pourvoir à l'absence des agents quelle que soit l'absence.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Rappelle les critères de sélection des candidatures.*

*Demande notamment pour la piscine de pouvoir prendre un jeune sur 2 mois s'il satisfait aux exigences du poste (gestion de caisse).*

Intervention Philippe Rochoux :

*On en reparlera en fonction des candidatures.*

*Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur les propositions faites ?*

Intervention Claire Cordesse :

*Il faudrait qu'on rajoute le caractère prioritaire sur le critère « être résident sur Chanac ».*

Intervention Philippe Rochoux :

*C'est déjà le cas.*

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de prévoir les ouvertures de postes pour le recrutement des emplois saisonniers 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes suivants :

↳ SERVICE TECHNIQUE :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2025,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 15 juin au 15 juillet 2025,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2025,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (31 h hebdomadaires) du 15 juillet au 15 août 2025.

↳ SERVICE EAU ASSAINISSEMENT :

- un emploi d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 (ou période d'un mois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2025 selon la période de relève des compteurs).

↳ PISCINE ET VILLAGE DE GITES/CAMPING :

. Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 :

- un emploi de MNS à temps complet (35 heures semaine) qui assurera la surveillance des bassins.
- un emploi de BNSSA à temps complet (35 heures semaine) qui cumulera la surveillance des bassins (pour 12.5 h), le ménage et les entrées (pour 22.5 h).
- un emploi d'adjoint technique à temps complet (35 heures semaine) pour le ménage et les entrées,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures semaine) pour le village de gîtes et le camping,

. Pour la période du 11 juillet au 18 août 2025 :

- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (30 heures semaine, du vendredi au lundi) pour le village de gîtes et le camping,

. Pour la période du 26 mai au 30 juin et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025 :

- un emploi de MNS à temps non complet (24 h hebdomadaires) du lundi au dimanche,
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet (7.5 h hebdomadaires) les samedi et dimanche pour les entrées et le ménage.

PRECISE que ces offres d'emploi seront publiées sur le site internet de la commune avec mention de la date butoir de dépôt des candidatures et rappel des règles fixées pour le choix des candidats.

RECONDUIT les critères de sélection des candidatures, à savoir :

- être âgé de 18 ans révolus à la date de prise du poste,
- être titulaire du diplôme ou de la qualification exigée si celle-ci est indiquée sur l'annonce du recrutement,
- être résident ou au sein d'un foyer résident sur la commune de Chanac,
- priorité sera donnée aux candidats qui n'ont pas travaillé l'année précédente au sein de la commune et qui postulent pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive,
- en cas de candidatures qui respectent l'ensemble des critères, le choix du candidat se portera en fonction de sa lettre de motivation, de son expérience et de l'entretien de recrutement,
- possibilité d'embaucher une personne deux années consécutives pour les postes avec compétences spécifiques (exemple : accueil village de gîtes...),
- une attention particulière sera portée aux candidatures de jeunes sapeurs-pompiers volontaires qui remplissent l'ensemble des conditions.

DONNE MANDAT à Monsieur Jérôme JACQUES, Adjoint au Maire, pour signer les contrats à durée déterminée correspondants.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget 2025.

## **5/ Installation de sanitaires publics**

*Délibération n° 2025\_004*

Intervention Philippe Rochoux :

*Les dossiers de demande de financement au titre de la DETR sont à déposer avant le 1<sup>er</sup> février.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Rappelle les devis.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Profite du sujet pour signaler que le WC de chantier de la gare a été volé.*

Intervention Manuel Pagès :

*Voir où se trouve le WC anciennement situé à côté du GIE Saveur Lozère.*

Intervention Noël Lafourcade :

*Il est à la CUMA.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Il faudrait proposer de le leur vendre.*

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de sanitaire public sur le centre bourg (délibération 2024\_115 du 24 septembre 2024). Suite à l'étude de ce dossier, il propose d'installer 3 blocs de sanitaires publics dont :

- 2 WC PMR auto nettoyant + urinoir sur les secteurs de la place du Serre et de l'avenue du Triadou,
- 1 WC autonettoyant aux abords de l'aire de jeux du quartier de la Vignogue.

Il rappelle que ce projet d'un montant total de 49 980 € HT a été déposé auprès du Département au titre du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires 2025 (délibération 2024\_157 du 10 décembre 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME l'approbation de cette opération d'un montant de 49 980 € HT,

SOLLICITE une subvention DETR (priorité 2) sur la base du même dossier que le FRAT pour la mise en œuvre de ces travaux.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

. Etat (DETR 40 %) ..... 19 992 €

. Département (FRAT 40 %) .....	19 992 €
. Commune (20%) .....	9 996 €
	<u>49 980 €</u>

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

**6/ Réhabilitation du village de gîtes**

*Délibération n° 2025\_005*

Intervention Philippe Rochoux :

*Compte tenu de la difficulté à obtenir des financements on va faire le projet par tranches. On va calculer la dépense subventionnable en fonction du plafond et du taux du feader.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Précise que pour le feader on a juste un accord d'intention mais il faut déposer le dossier car les enveloppes vont être gelées en fin d'année. Possibilité à hauteur de 300 000 €.*

*On ne va pas fixer une enveloppe trop importante afin de limiter l'autofinancement. On a obtenu l'autorisation d'urbanisme nécessaire pour le dossier de la Région.*

Intervention Catherine Boutin :

*Le pigeonnier est dans la tranche envisagée ?*

Intervention Jérôme Jacques :

*Oui car pour obtenir un financement feader il faut un logement insolite, atypique.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Cette année l'idée est de ne présenter que 2 dossiers à la DETR car lors des arbitrages ils ne choisissent pas forcément selon notre ordre de priorité qui est : 1) le village de gîtes, 2) les WC.*

Intervention Claire Cordesse :

*Si on ne présente qu'un gros projet et un petit projet, n'y a-t-il pas de risques que seul le petit soit retenu ?*

Intervention Jérôme Jacques :

*Non.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Précise qu'il y a plusieurs vagues d'attribution et qu'en fin d'année 2024 on nous a attribué 281 800 € pour l'abattoir.*

*Reviendra sur ce dossier lors du point sur les travaux en cours.*

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du village de gîtes avec amélioration de l'efficacité énergétique d'un montant estimatif de 2 772 916,74 € HT (délibération 2022\_015 du 27 janvier 2022). Faute d'obtenir des financements pour la totalité de l'opération (à ce jour seuls 150 000 € ont été mobilisés au titre du FNDAT 2023), il propose de réaliser cette opération en plusieurs tranches de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation d'une tranche de travaux portant sur la réhabilitation de 5 gîtes et la création d'un habitat insolite dans l'ancien pigeonnier pour un montant total de 575 000 € HT, SOLLICITE des financements auprès de l'Etat (DETR - priorité 1 / DSIL / FNADT), de l'Europe (FEDER), de la Région, du Département ou de tout autre financeur potentiel.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

. Europe (FEDER).....	257 500 €
. Etat (DETR).....	172 500 €

. Etat (FNADT) .....	30 000 €
. Commune (20%).....	115 000 €
	575 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

7/ **Tarifs salles communales**  
*Délibération n° 2025\_006*

Intervention Philippe Rochoux :

*Indique qu'on a pas mal de demandes nouvelles et inédites sur la salle polyvalente mais pas seulement, on a également une demande pour l'utilisation du champ nord de la tour à l'occasion d'un mariage.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Mise à disposition gratuite ?*

Intervention Philippe Rochoux :

*Oui avec une caution de 200 € pour que les lieux soient rendus propres. On verra par la suite si trop de demandes.*

Intervention Manuel Pagès :

*Pour l'électricité ?*

Intervention Jérôme Jacques :

*Non, il ne sera pas proposé d'accès à l'électricité.*

Intervention Florence Fernandez :

*La demande émane d'un couple hors commune qui a loué la salle polyvalente pour le repas.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Rappel de la délibération 2022\_115 du 26 septembre 2022 relative au règlement de location des salles et fixant les tarifs.*

*Là on a une demande de location à l'heure de la salle polyvalente pour une activité de kangoo jump.*

Intervention Catherine Boutin :

*La personne est employée par l'EPGV mais elle a également une activité de fitness et elle veut proposer l'activité sur Chanac.*

*Il lui a été proposé de passer par le foyer rural pour avoir la gratuité de la salle mais elle préfère développer son activité directement avec un tarif de 25€ de l'heure par personne.*

Intervention Annick Malaviolle :

*Précise que cette personne intervient déjà sur d'autres lieux.*

Intervention Jérôme Jacques :

*Propose un tarif de location horaire à 30 €.*

Intervention Noël Lafourcade :

*Rappelle que le parquet de la salle polyvalente a été vitrifié et ne voudrait pas que cela abîme le sol.*

Intervention Catherine Boutin :

*A priori, ça ne laisse pas de trace.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Il faut prévoir un état des lieux.*

*Rappelle la loi de 1992 sur les parquets de danse. A la salle polyvalente, le parquet n'est pas posé sur lambourdes.*

*Il faudra lui préciser que l'aspect règlementaire lié à son activité est de sa responsabilité.*

Intervention Claire Cordesse :

*Demande s'il est possible d'emprunter la cireuse de l'école pour les sols du centre aéré.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Oui.*

Intervention Florence Fernandez :

*A l'école cela a été fait dernièrement, et c'est très bien.*

*Autre chose à voir pour la salle polyvalente : en 2024 on l'a prêté pour le Noël de la gendarmerie et de la DGPIF qui a déjà demandé pour 2025.*

Intervention Philippe Rochoux :

*A échangé avec Florence, les amicales ou comités d'œuvres sociales ayant un financement de leurs employeurs, il n'est pas opportun qu'on fasse la gratuité.*

Intervention Catherine Boutin :

*Précise que la gendarmerie invite l'ALSH à son spectacle.*

Intervention Florence Fernandez :

*Ils peuvent tourner et que ça ne se fasse pas systématiquement à Chanac.*

Intervention Philippe Rochoux :

*Propose que compte tenu que le spectacle de Noël de la gendarmerie est ouvert gratuitement aux enfants du village, on maintient la gratuité.*

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022\_115 du 26 septembre 2022 relative au règlement de location des salles, fixant les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Afin de répondre à plusieurs demandes dont la mise en place occasionnelle d'une activité de fitness et l'utilisation du champ nord de la Tour, il propose d'établir des tarifs complémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 30 € le tarif horaire pour la location de la grande salle polyvalente pour des prestataires (disposant d'un code NAF) proposant une activité sportive ou culturelle payante,

DECIDE également l'instauration d'une caution de 200 € pour l'utilisation à caractère privée du champ nord de la Tour.

RAPPELLE l'ensemble des tarifs applicables pour les salles communales à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, à savoir :

LOCATIONS :

- Salle polyvalente (grande salle).....	300,00 €
- Salle polyvalente (grande salle + bar) .....	350,00 €
- Salle polyvalente (grande salle + bar + cuisine).....	700,00 €
- Salle polyvalente (tarif horaire grande salle).....	30,00 €
- Salle du Villard.....	300,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) .....	100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste (salle de tir à l'arc) à l'heure.....	20,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse) .....	75,00 €
- Salle Fontbonne (salle de danse) à l'heure .....	15,00 €

## CAUTIONS :

- Salle polyvalente (dégradations) .....	1 500,00 €
- Salle polyvalente (ménage) .....	200,00 €
- Salle du Villard (dégradations).....	1 000,00 €
- Salle du Villard (ménage).....	100,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (dégradations) .....	500,00 €
- Salle Saint Jean-Baptiste - salle de tir à l'arc (ménage) .....	100,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (dégradations) .....	500,00 €
- Salle Fontbonne - salle de danse (ménage) .....	100,00 €
- Champ Nord de la Tour .....	200,00 €

## 8/ Point sur les travaux en cours

⇒ *Pas de délibération*

- Friche des anciens abattoirs : il y a eu une réunion hier avec l'architecte et les agents pour finaliser le projet et obtenir un chiffrage précis. Initialement et sur conseil du Préfet le projet intégrait des locaux professionnels mais ce n'est plus le cas. Lundi on a reçu le nouvel arrêté de financement au titre du fonds vert de 680000 € et on est en attente d'un financement du département. Jérôme Jacques demande si on ne pourrait pas prévoir un local d'archives. Philippe Rochoux lui répond que ce n'est pas le lieu et qu'il faut d'abord faire le tri dans les archives actuelles pour gagner de la place. Claire Cordesse demande en quoi consiste exactement le projet ? Le maire indique que l'idée est de regrouper sur un même lieu l'ensemble des services techniques, d'avoir des locaux aux normes pour le personnel ainsi que des locaux de stockage sécurisés mais également de réhabiliter ce site très dégradé. Noël Lafourcade dit que la friche de l'abattoir est une verrue en visuel direct de la maison de santé et que des box pour le stockage de matériaux sont prévus. Philippe Rochoux propose que dès que le dossier de l'avant-projet sera finalisé, une présentation sera faite au conseil municipal afin de l'arrêter définitivement.

- Maison de pays et de tourisme (ancienne gare) : Manuel Pagès fait un point sur l'avancée des travaux (doublage et cloisons finis). Le chantier avait pris du retard à cause de l'extension vitrée mais maintenant ça avance vite. Catherine Boutin interroge sur l'utilisation de la halle. Philippe Rochoux indique que la halle était une tranche optionnelle du marché et compte tenu des coûts seule la tranche ferme a été attribuée. La halle pourra faire l'objet d'un autre projet. Manuel Pagès indique que la halle avait été vidée pour les travaux et qu'il ne faut surtout pas y restocker. Suite à l'information donnée par Claire Cordesse, le conseil autorise la payse de chapieu à récupérer le vieux trieur à grains. Suite à l'interrogation de Marie-José Guillemette, Philippe Rochoux indique que les travaux doivent être terminés fin avril afin que l'office de tourisme soit opérationnel pour la saison estivale (en hiver, le bureau de l'OT restera au village de vacances) ; il précise que le Directeur de l'office de tourisme intercommunal l'a informé avoir eu des contacts avec des producteurs locaux intéressés.

- Résidence autonomie « la maison de Jeanne » : l'analyse des offres est en cours mais on va être au-dessus de l'enveloppe prévisionnelle donc il faudra lancer des négociations (tarifs, prestations). Le plan de financement est arrêté donc l'opération ne pourra commercer que si on rentre dans l'enveloppe.

- Interconnexion réseaux AEP Le Villard et Les Salelles : la consultation est en cours, les offres doivent être remises pour le 11/2/25. Cela permettra d'avoir un prix réel pour les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau.

- Panneaux photovoltaïques bâtiments communaux : Jérôme Jacques indique que l'architecte des bâtiments de France a rendu un avis défavorable pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école publique, mais devrait accepter sur des toitures du village de gîtes. L'étude a été faite sur 5 ou 6 toitures du village de vacances mais on produira

moins que si les panneaux étaient situés sur l'école. On va vérifier avec la région si une délibération est nécessaire pour acter le changement de lieu d'installation et demander la modification des arrêtés de subventions. Doit rencontrer l'économiste mais à priori on ne fera pas une consultation car même tarif que la salle polyvalente.

- Rénovation thermique de la mairie : Jérôme Jacques indique qu'à ce jour on a 50% de financement. La région a été sollicitée mais n'a pas forcément beaucoup d'enveloppes et plusieurs dossiers. Il faut être vigilant sur les délais du fonds vert, on va négocier un début des travaux en juin. Philippe Rochoux propose qu'on demande au département le transfert de la subvention initialement prévue sur les Plaines sur la mairie car elle ne peut pas être transférée sur le Cros Bas. Jérôme Jacques doit rencontrer l'économiste début février pour arrêter la liste des travaux : menuiseries, chauffage, portes automatiques, porte en bas de l'escalier...

- Eclairage du stade : Jérôme Jacques rappelle que cette opération a deux objectifs : le remplacement d'un poteau dangereux et la réduction de la consommation d'énergie (led). Le financement est bouclé : DETR (même si priorité faible !), FAFA et participation du SDEE. Avec cette rénovation on va éclairer le terrain d'entraînement ce qui permettra de ménager le terrain principal. Philippe Rochoux souligne que celui-ci est beaucoup plus utilisé car il y a plus de joueur que lorsqu'il a été créé.

- Traversée sud du bourg : Philippe Rochoux rappelle qu'une enveloppe pour les travaux de la rue de la condamine est inscrite au budget. L'estimation de lozère ingénierie a été reçue aujourd'hui, il va donc falloir lancer la consultation pour les travaux. Jérôme Jacques demande s'il y a la possibilité de créer une passerelle. Philippe Rochoux rappelle que la police de l'eau demande, par rapport au risque inondation, de restituer la partie remblais. Manuel Pages demande si le déplacement du coffret électrique est prévu. Noël Lafourcade rappelle la délibération du 17/9/2020 (échange commune/Macorigh) fixant les conditions de déplacement du compteur EDF.

- Réseau de chaleur : Jérôme Jacques informe qu'il a sollicité le SDEE pour une étude sur la rénovation énergétique de nos bâtiments (résidences Fontbonne et Lavandières, EHPAD, école). Il est envisagé la création d'un réseau de chaleur entre ces bâtiments, alimenté par une chaudière à granulés avec la chaufferie installée derrière les ateliers de la rue Fontbonne. On pourrait obtenir potentiellement 80% de subvention. Une étude précise (financée à hauteur de 80% par le SDEE) est nécessaire pour déterminer la puissance de la chaudière et la régulation des bâtiments. Une subvention pourra être sollicitée auprès de l'ADEME. Manuel Pagès demande si la chaudière ne peut pas être plutôt aux abattoirs ? Jérôme Jacques indique que c'est trop loin et Philippe Rochoux ajoute qu'on ne peut certainement pas traverser la zone humide.

- Florence Fernandez indique que régulièrement l'éclairage extérieur de la salle de danse ne fonctionne pas car un locataire de la résidence Fontbonne coupe le disjoncteur (hier elle a trouvé un mot). Il faut trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 09 mn.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

Info : les prochaines réunions du conseil municipal sont programmées les 27 février, 25 mars et 10 avril 2025.